



Communiqué du snesup-FSU de l'UPPA, le 23/09/2022

Le vote nouvelles primes et décharges de la direction repoussé au conseil d'administration

Le vote des super-primes de l'équipe présidentielle de l'établissement (RIPEC C2) a été retiré en séance de l'ordre du jour des délibérations du Conseil d'administration de ce jeudi 22 septembre 2022. Ce projet, dont l'adoption est a minima repoussée, pourrait donc être revu et corrigé.

Le snesup-FSU se félicite de ce retrait et appelle à un projet plus en phase avec les traditions de l'établissement : modération des primes, non cumul prime/décharge, effort et exemplarité dans un contexte budgétaire délicat. Faut-il rappeler qu'au cours de la première mandature du président Mohamed Amara, l'équipe de direction avait choisi l'exemplarité en renonçant à une partie de ses primes, déjà d'un niveau inférieur, et sans cumul possible avec une décharge ?

Un effort qui ne semblait nullement à l'ordre du jour du projet initial proposé et dans lequel certaines fonctions voyaient leur niveau augmenter de plus de 100% tout en permettant un cumul avec une décharge horaire elle aussi augmentée (Voir le tableau comparatif en annexe).

Lire aussi notre communiqué de protestation du 08/09/2022 :

<https://democratie-collegialite-servicepublic-uppa.fr/2022/09/08/les-nouvelles-primes-et-decharges-exorbitantes-de-la-direction-avec-levolution-des-pca-et-prp-vers-le-ripec-c2/>

Enfin, la délibération n'a pas été présentée au conseil d'administration du 22/09/2022 comme cela était initialement prévu. Il ne s'agissait pas d'un revirement de dernière minute, mais de la conséquence d'une intervention des élus FSU (Snesup et Snasub) la veille devant le Comité technique de l'établissement : la délibération sur les « super-primes » ayant été repoussée à l'unanimité par le Comité technique du 11/07/2022, elle devait être représentée dans un délai de 30 jours et l'a été seulement le 21/09/2022... soit 72 jours après ! Cette large entorse au règlement aurait rendu hors la loi le vote du conseil d'administration... d'où le retrait de dernière minute (Voir l'avis proposé par les élus FSU).

Le snesup-FSU de l'UPPA espère que ce délai de réflexion, qu'il a favorisé, permettra à l'équipe de direction de revoir, à la baisse, ou de retirer sa copie.

Une absence de délibération reviendrait à appliquer les primes, plus raisonnables, qui avaient cours l'an passé. Cela serait en phase avec la situation budgétaire de l'établissement, qui s'annonce particulièrement tendue dans les prochains mois.

Annexe : Tableau comparatif

Catégorie	Actuellement	Nouvelle proposition de la direction
VP CA, VP CFVU, VP CR	6500 € et décharge de 192h	9300 € et décharge de 192 h
VP E2S grand projet	6500 € et décharge de 128h	9300 € et décharge de 128 h
VP Relation partenariale et innovation	5376 € ou décharge de 192h	9300 € et décharge de 128 h
VP Relations Internationales	3024 € ou décharge de 72h	9300 € et décharge de 128 h
VP délégué pilotage	3024 € ou décharge de 72h	6500 € et décharge de 96 h
VP délégué numérique	3024 € ou décharge de 72h	6500 € et décharge de 96 h
VP délégué patrimoine	4032 € ou décharge de 96h	6500 € et décharge de 96 h
VP délégué apprentissage	4032 € ou décharge de 96h	6500 € et décharge de 96 h
VP délégué insertion professionnelle	2688 € ou décharge de 64h	3000 € et décharge de 64 h
VP délégué animation	2688 € ou décharge de 64h	3000 € et décharge de 64 h